DÉCISIONS

DÉCISION (UE) 2018/580 DU CONSEIL

du 12 avril 2018

portant nomination de trois membres du comité établi en vertu de l'article 11.3 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le protocole n° 4 sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 11.3,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommées membres du comité établi en vertu de l'article 11.3 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, les personnes suivantes:

— Mário CENTENO, ministre des finances du Portugal,

— Peter KAŽIMÍR, ministre des finances de la Slovaquie,

— Edward SCICLUNA, ministre des finances de Malte.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2018.

Par le Conseil

Le président

T. DONCHEV